

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 1^{er} Décembre 2015

Présents :

M.COULLARÉ, Maire

MM THOMANN, CWIKLINSKI, Mme BALCAEN, adjoints

Mmes LEGROS, LOPATA, DIAS, DUMOULIN conseillères

MM PENINGUE, LEFEBVRE, QUILLAC, MACHU FACCENDA conseillers

Absents représentés : Mme MARTIN, M. CORLAY

Secrétaire de séance : Mme DIAS

En préambule, Monsieur Le Maire informe le conseil que l'ordre du jour comportera 4 points supplémentaires :

- Bilan sonores des infrastructures : délibération
- Indemnités percepteurs : délibération
- TVA Sicae : délibération
- Réflexion sur le nom de l'école et acquisition d'un drapeau

1°/ Approbation du procès verbal de la séance du 03 septembre 2015

Le procès verbal de la séance du 3 septembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2°/ Fusion des syndicats d'électricité (SEZEO, SE 60, Forces Energies)

Dans le cadre de la loi NOTRE, le Préfet a présenté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) en date du 12 octobre 2015 pour la fusion des 3 syndicats d'électricité (SEZEO, SE 60, Forces Energies)

Malgré l'avis défavorable du groupe de travail à la fusion de ces 3 syndicats d'électricité, le Préfet a maintenu ce projet à la proposition n°23.

La fusion forcée des 3 syndicats pénaliserait l'ensemble des communes desservies par la SICAE Oise.

En effet, cette fusion pourrait avoir pour conséquences une baisse éventuelle des investissements sur ce secteur au profit de la zone ERDF (à priori en moins bon état) et une augmentation de la TCCFE directement prélevée aux usagers.

Pour ces motifs et considérant que SICAE OISE est un distributeur Non Nationalisé, le conseil décide de s'opposer à la proposition n°23 du projet de schéma départemental de coopération intercommunal, qui prévoit la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, et Forces Energies.

Les membres du SEZEO s'opposent à la création d'un syndicat d'électricité départemental unique, et réaffirment leur attachement à l'existence du SEZEO. Une délibération sera prise en ce sens

3°/ Pass'permis citoyen

Le pass' permis citoyen est une aide forfaitaire de 600 € octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité.

Les bénéficiaires sont : les jeunes âgés de 18 à 19 ans révolus, domiciliés dans l'Oise, passant leur permis pour la première fois, inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code, ne bénéficiant pas d'autres aides au permis de même nature.

La contribution citoyenne est une action bénévole à dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive dispensée au sein de la commune.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet du Département.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre. Une nouvelle information sur ce sujet sera publiée dans le journal communal.

4°/ Recensement de la population : nomination d'un coordonateur-communal, d'un suppléant et d'un agent recenseur

Monsieur le Maire fait part au conseil du recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

Le conseil doit délibérer pour nommer un coordonateur communal un suppléant ainsi qu'un agent recenseur.

Monsieur le Maire propose comme coordonateur communal : Mme Balcaen, comme suppléante : Mme Desmarest et comme agent recenseur : Mme Istin.

Le conseil valide ces candidatures, les délibérations et les arrêtés seront rédigés dans ce sens

5°/ Participation financière à la classe de découvertes 2016

L'école de Monceaux sollicite le conseil municipal pour une aide financière pour un séjour en classe de découvertes.

Le séjour aura lieu du 6 au 10 juin 2016, pour y découvrir les châteaux de la Loire. Les classes concernées sont les CE1/CE2/CM1/CM2.

Il y a 55 enfants, le coût du séjour est de 310 €/enfant.

Monsieur le Maire propose d'aider l'école à financer cette classe de découvertes à hauteur de 50 €/enfant, soit la somme de 2750 €

Le conseil adopte cette décision, une délibération sera prise en ce sens et les crédits seront prévus au budget 2016.

6°/ Projet RAMSAR

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Mixte des Marais de Sacy souhaite, dans le cadre de sa politique de valorisation du Marais de Sacy, initier une labellisation au titre de la convention RAMSAR.

Ce projet présente un intérêt pour l'ensemble des partenaires (ayants droits, collectivités...).

Il permet une reconnaissance internationale de ce site remarquable et met en avant les actions de développement durable dont il fait preuve.

Suite à ces explications le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la demande de labellisation RAMSAR portée par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

7°/ Bilan financier école et travaux église

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de la classe maternelle sont terminés ainsi que l'accès PMR.

Le montant total des travaux d'investissements de l'école est de 563 000 € TTC et le montant des subventions de 190 875 €

Fin 2014 la commune a contracté un emprunt de 100 000 € sur 15 ans.

En 2015 la commune a contracté un crédit relais de 80 000 €, remboursable en juillet 2016 après avoir perçu le FCTVA.

Les travaux de l'église sont toujours en cours, ils seront terminés pour février 2016.

8°/ Informations CCPOH

Monsieur le Maire rappelle l'état d'asphyxie des mairies.

Mise à disposition en Mairie du rapport annuel de la CCPOH et des Ordures Ménagères

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Loi Notre du 8 août 2015 oblige les EPCI de moins de 15000 habitants de fusionner avec d'autres communautés.

Bien que la CCPOH ne soit pas concernée, la communauté de communes des 3 forêts souhaite qu'une étude pour un rapprochement éventuel avec la CCPOH soit faite.

Le Préfet imposera en principe la fusion Cœur Sud Oise avec les 3 forêts :

- La CCPOH doit prendre les compétences Tourisme et Gens du voyage en 2016.
- Le financement du ramassage et du traitement des ordures ménagères est assuré par la TEOM. Une étude est en cours pour mettre en place une redevance incitative composée d'une part fixe et d'une part variable pour éviter les problèmes rencontrés actuellement sur le calcul de la taxe sur le foncier bâti.

Dossiers de la CCPOH en cours, sur les zones d'activités :

- Sacy le Grand : 8 hectares en cours d'expropriation pour agrandir la zone
- Nord Saint Martin Longueau
- Moru- Pontpoint : terrains en vente
- Pont – Brenouille : terrains en vente

*Une étude de transport est en cours pour élargir la circulation des bus vers Saint Martin Longueau. Des fusions de lignes entre le réseau TUM et CAC sont également à l'étude.

*La fusion des syndicats SE60, SEZEO, Les syndicats d'eau et d'assainissement

*La fiscalité sera stable en 2016.

9° Bilan sonore des infrastructures

- Révision du classement sonore des voies de la commune de Monceaux.

Monsieur Corlay a fait une synthèse concernant le bruit des infrastructures : dans le plan qui nous a été transmis ne sont prises en compte que les infrastructures dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5000 véhicules/jour. Le classement de la RD200 est modifié. La largeur du secteur impacté par le bruit de cette RD est maintenant de 250m.

La RD 29 reste concernée. La distance concernée compte tenu du niveau est de 30m. Après ces explications le Conseil émet un avis favorable sur la révision du classement sonore des infrastructures des Routes Départementales.

10° Indemnités percepteur

Délivrer au receveur municipal les autorisations de poursuite pour les budgets communaux, assainissement et CCAS. Délibération à l'unanimité.

Accorder l'indemnité de conseil et la confection de documents budgétaires au receveur municipal.

11° TVA Sicae

- Décision modificative n°1 :

Monsieur le Maire demande de prendre une décision modificative sur un remboursement de TVA SICAE car les crédits n'avaient pas été prévus au budget 2015.

Compte : 2762/041 créances sur transfert : 491€

Compte : 21534/041 réseaux d'électrification : 491 €

Le Conseil valide cette DM n°1.

12° Nom et drapeau école

Monsieur le Maire propose de mettre en place un mât et un drapeau tricolore dans l'enceinte de l'école ainsi qu'une plaque avec le nom de l'école quand celui-ci sera déterminé.

Il propose également de mettre sur la façade de la mairie la devise « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Le conseil adopte ces décisions.

13° Questions diverses

-Monsieur Peningue fait part au conseil qu'il n'avait pas connaissance que l'âge avait été reculé d'1 an pour pouvoir participer au repas des aînés ou obtenir un colis.

Les membres du CCAS précisent que cette décision a été prise en concertation avec tous les membres de cette commission et à la demande du Conseil municipal lors des délibérations budgétaires. L'information a été communiquée à tous les Moncéens via le journal communal. Les représentants du CCAS présents proposent d'élargir la diffusion des CR du CCAS à tous les membres du Conseil.

Monsieur Peningue souhaite avoir des informations sur le projet de La Marre Blé.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'a pas de nouvelles du bailleur social Oise Habitat à ce jour, mais prendra quelques renseignements auprès de cet organisme pour savoir quelles sont les actions à venir pour 2016.

Monsieur Lefebvre intervient sur des problèmes rencontrés posant danger ou inconfort pour les habitants :

- un trou n'a pas été rebouché rue de la Procession et qu'il y est depuis un moment.
- des rejets d'eau dans les caniveaux en continuité pour certains riverains.

Claude Cwiklinski prend note de ces éléments pour intervention.

Madame Dias souligne la démarche positive du secrétariat de mairie de diffuser un maximum de documents de travail par mail. Afin de permettre une consultation en conseil, elle souhaite obtenir les codes internet pour pouvoir se connecter en WIFI à la mairie. Demande acceptée, les codes seront communiqués aux membres du conseil

Madame Dias informe le conseil qu'une marche familiale, organisée par l'Entente Sportive de Monceaux, aura lieu le dimanche 6 décembre et elle convie les membres du conseil à venir prendre le pot de l'amitié.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 40

La Secrétaire de séance

Le Maire

T. DIAS

A. COULLARÉ